

LA FIBRE DU JURA  
**PRISME**  
by  altitude Infra.

**GUIDE PRATIQUE**

Objectif : Jura 100% fibré en 2024

[prisme-fibre.fr](http://prisme-fibre.fr)

Credit photo : Stéphane GODIN / Jura tourisme



Plan France  
**Très Haut Débit**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ju**  
**ra**  
LE DÉPARTEMENT



# **SOMMAIRE**

<b>Édito Clément PERNOT.....</b>	<b>p4</b>
<b>Édito David Elfassy.....</b>	<b>p5</b>
<b>La fibre c'est quoi ?.....</b>	<b>p6-7</b>
Comment la fibre est-elle fabriquée ?.....	p6
La fibre, quels usages au quotidien ?.....	p7
Les temps de téléchargement Fibre et l'ADSL.....	p7
Les Français et Internet.....	p7
<b>Les composantes d'un réseau FttH.....</b>	<b>p8</b>
<b>Les étapes du déploiement.....</b>	<b>p10-11</b>
Études et travaux.....	p10
Contrôles et recettes.....	p10
Commercialisation.....	p10
Abonnement.....	p11
Raccordement.....	p11
100% fibre.....	p11
<b>Genèse du projet.....</b>	<b>p13</b>
<b>Déploiement du réseau Prisme by Altitude Infra.....</b>	<b>p14</b>
<b>Qui sont les acteurs du projet.....</b>	<b>p15</b>
<b>Le rôle des élus et agents du service public.....</b>	<b>p17</b>
Anticiper le déploiement dans votre commune.....	p17
Installation des équipements techniques.....	p17
Faciliter la commercialisation via l'adressage.....	p17
<b>Après le déploiement.....</b>	<b>p18</b>
Commercialisation.....	p18
Signature abonnement.....	p18
Raccordement.....	p18
<b>L'éligibilité de ma commune et de mes administrés.....</b>	<b>p20-21</b>
Erreur d'adresse.....	p20
Conventionnement.....	p21
Logement inexistant.....	p21
<b>Raccordement d'une maison individuelle.....</b>	<b>p23</b>
<b>Raccordement à l'intérieur du logement.....</b>	<b>p24</b>
<b>Raccordement d'immeubles collectifs.....</b>	<b>p25</b>
<b>Foire aux questions (FAQ).....</b>	<b>p27-28</b>
<b>Ma prise de note / Glossaire.....</b>	<b>p30</b>

# ÉDITO

## Le Président du Conseil Départemental du Jura



### La fibre, une infrastructure pour notre avenir

En 2021, par une Délégation de Service Public (DSP), le **Conseil Départemental du Jura** a confié à la société Altitude infra, le soin de fibrer l'ensemble des communes jurassiennes, à l'horizon 2025.

Je remercie le délégataire, **Prisme by Altitude Infra**, d'avoir relevé le défi que nous lui confions : faire rentrer dans notre siècle un territoire rural et montagneux, et dans lequel chacun, demain, pourra jouir d'une connexion internet d'excellente qualité.

En effet, la **connexion Très haut Débit dans le Jura** aura, à moyen terme, des effets positifs pour notre département, dans des domaines aussi vastes et variés que l'industrie, l'agriculture, la solidarité, ou encore l'éducation.

Ce fascicule, à destination des **maires jurassiens** se veut un rappel des travaux en cours et annonce les échanges que l'entreprise **Prisme by Altitude infra** sera amenée à entretenir avec eux.

Je les invite à faire bon accueil à notre délégataire. C'est donc avec une immense confiance dans l'avenir que nous construisons le Jura connecté, enraciné, et fier de ce qu'il a à offrir au monde.

Clément Pernot  
Le Président du Département du Jura

**Ju  
ra**  
LE DÉPARTEMENT

## ÉDITO

### David Elfassy, Président d'Altitude Infra



Cela fait maintenant plus de 15 ans qu'Altitude Infra s'engage aux côtés des collectivités dans la mise en œuvre des stratégies d'aménagement numérique en favorisant une implantation dans les territoires et des partenariats avec les acteurs locaux.

Par son implication au service des territoires, Altitude Infra est un acteur majeur du Plan France Très Haut Débit et un spécialiste du déploiement et de l'exploitation de réseaux FttH (de l'anglais : Fiber to the Home, ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile ») :

- ▶ 20 % du marché des Réseaux d'Initiative Publique RIP
- ▶ 5 millions de prises FttH contractualisées
- ▶ 27 Réseaux d'Initiative Publique RIP
- ▶ 2 000 000 de prises raccordables
- ▶ 4 OCEN et plus de 100 opérateurs partenaires
- ▶ 650 000 foyers et entreprises raccordés
- ▶ Plus de 600 collaborateurs
- ▶ 167 millions d'euros sur fonds propres sur le Jura

Altitude Infra a, par la volonté de ses dirigeants et la force de ses salariés, fait preuve d'une agilité et une adaptabilité face aux actualités du marché en proposant un sur-mesure industriel. Cette force et cette volonté nous permettent aujourd'hui d'occuper la place de leader en tant qu'opérateur indépendant sur le marché des Réseaux d'Initiative Publique (RIP).

**2012** : une nouvelle stratégie clairement tournée vers le Très Haut Débit grâce à l'obtention du premier marché 100 % fibre optique.

**2015** : 1 million de prises FttH contractualisées, 2 millions en 2017, 3 millions en 2018.

**2019** : une année particulièrement riche avec la signature de 4 projets FttH départementaux (Tarn-et-Garonne, Côte-d'Or, Vendée, Landes, représentant un total de plus de 550 000 prises FttH), l'intégration de plus de 150 collaborateurs au sein de nos équipes et le référencement des 4 Opérateurs Commerciaux à Envergure Nationale (OCEN) sur nos réseaux.

**Depuis 2020**, nous traversons une crise sanitaire sans précédent pour notre génération, les Réseaux d'Initiative Publique ont été à la hauteur de la demande, ils sont fiables et dimensionnés. Cette dernière a également démontré que notre domaine d'activité est un secteur économique essentiel.

**2020** a également marqué un nouveau cap : avec l'acquisition des actifs Kosc Telecom, Altitude Infra opère désormais sur l'ensemble du territoire national.

**2021** : Altitude infra acquiert les actifs de Covage et devient ainsi 1er opérateur d'infrastructure indépendant en France.

Les années qui viennent seront ponctuées de défis : Altitude Infra est prêt, comme par le passé, à les relever.

David ELFASSY  
Président Altitude Infra



# LA FIBRE, C'EST QUOI ?



La fibre optique est un fil en verre enrobé par une gaine plastique, transmettant des données grâce à la réflexion d'un signal lumineux.

Elle offre un débit d'information nettement supérieur aux câbles de télécommunications traditionnels et permet ainsi de répondre de manière fiable aux nouveaux usages (télévision, visioconférence, transmission de données informatiques lourdes...). Le débit proposé aux usagers du réseau Prisme by Altitude Infra peut atteindre jusqu'à 1 gigabit/seconde.

Elle permet via un fil en verre, plus fin qu'un cheveu, la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités et symétriques.

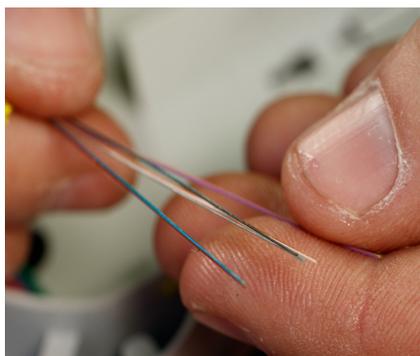
## Comment la fibre est-elle fabriquée ?

### 1. La préforme



La fibre optique est créée à partir d'un tube appelé « préforme ». Ce tube est chauffé à 3 200 °C pour former une « goutte » qui est étirée sur 20 m pour devenir le fil de fibre optique !

### 2. Conditionnement



Pour être protégé, le fil de fibre optique est enrobé de résine, puis d'une gaine qui sera polissée et colorisée. Ces tubes de fibre sont ensuite disposés en rouleaux de 50 km.

### 3. Distribution



Une fois enroulés, les câbles de fibre optique vont être déployés sur le territoire jusqu'aux logements des abonnés.



## La Fibre, le saviez-vous ?

50 % de la fibre optique déployée en Europe est produite en France !

## La fibre, quels usages au quotidien ?



### Télévision HD

2 écrans de télévision en moyenne dans chaque foyer.



### Multiconnexions simultanées

7 écrans connectés en moyenne dans chaque foyer français (ordinateur, tablette, smartphone...).



### Transfert de documents lourds

Avec une connexion en Très Haut Débit, le téléchargement est quasi-instantané.



### Facilité du télétravail

26 % des Français pratiquent le télétravail. L'Etat a mis en place en 2018 un plan national pour développer cette pratique.



### Accessibilité à la télémédecine

72 % des médecins français souhaiteraient utiliser la télémédecine pour accompagner leurs patients.

## Les temps de téléchargement Fibre et l'ADSL

	Fibre optique (500 Mbit/s)	ADSL (8Mbit/s)
Film HD de 5 Go	1 minute 20	1 heure 23
Album de musique de 250 Mo	4 secondes	4 minutes 16
Fichier de 50 Mo	0,8 seconde	50 secondes

## Les Français et Internet



73 % des Français n'utilisent que leurs smartphones pour se connecter à Internet et faire des recherches.



85 % des Français disposent d'une connexion Internet fixe et 76 % d'entre eux s'y connectent tous les jours.

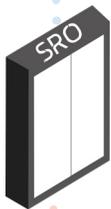


3h37 sont consacrées par jour en France à surfer sur Internet (réseaux sociaux, vidéos, jeux...).

# LES COMPOSANTES D'UN RÉSEAU FTTH



TRANSPORT



DISTRIBUTION



RACCORDEMENT  
EXTÉRIEUR



RACCORDEMENT  
INTÉRIEUR

## Noeud de Raccordement Optique (NRO)

Le Noeud de Raccordement Optique est un local technique recevant les infrastructures d'opérateur(s) qui permettent de faire le lien entre le réseau national optique et le réseau local.

**1 NRO peut desservir jusqu'à 10 000 foyers.**



## Sous-Répartiteur Optique (SRO)

Nœud intermédiaire de la boucle locale en aval duquel chaque usager est desservi par une fibre optique.

**1 SRO peut desservir jusqu'à 800 foyers.**



## Point de Branchement Optique (PBO)

Situé dans un rayon moyen de 100 mètres autour de chaque habitation/local, c'est à partir du Point de Branchement Optique PBO que sont réalisées les opérations de raccordement final. Le PBO peut être installé en façade, en aérien ou en sous-terrain.

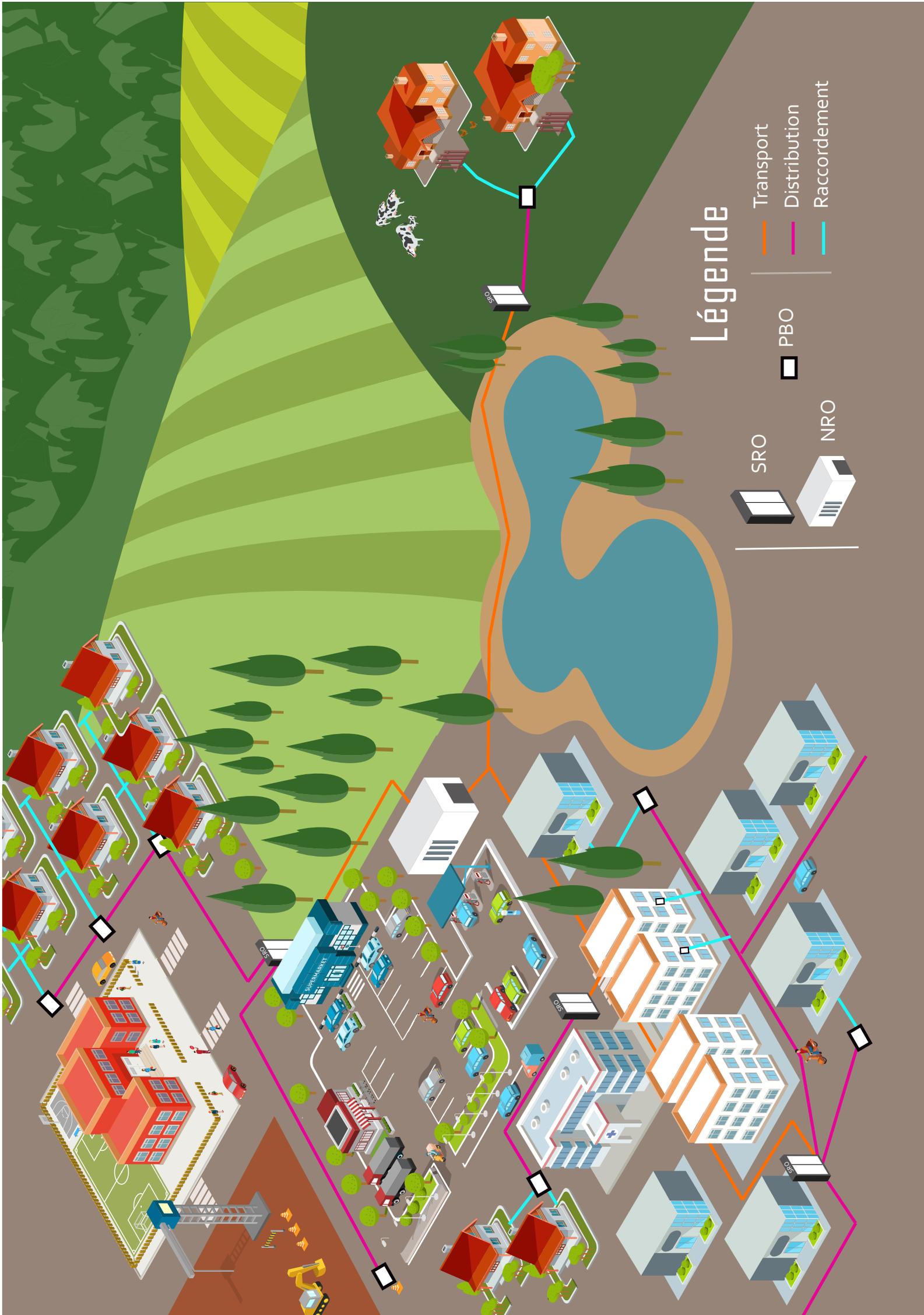
**1 PBO est dédié en moyenne à 5 ou 6 foyers.**



## Point de Terminaison Optique (PTO)

Situé dans le logement de l'abonné (généralement dans la pièce de vie), près d'une prise électrique.





# Légende

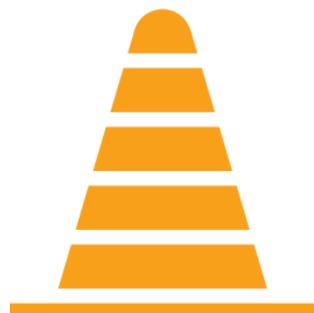
-  Transport
-  Distribution
-  Raccordement
-  O&S
-  SRO
-  PBO
-  NRO

# ▶ LES ÉTAPES DU DÉPLOIEMENT

## 1. Etudes et travaux

Les études et travaux sont réalisés en plusieurs phases : relevés de boîtes aux lettres, étude d'emplacements des locaux techniques, aiguillage des infrastructures, étude des supports aériens et façades, étude verticale, génie civil, tirage de câbles, installation des locaux techniques, mesures optiques...

Ces études et travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Prisme by Altitude Infra, à l'aide de nos partenaires. Pendant ces phases d'études et de travaux, l'intervention de plusieurs techniciens est nécessaire sur votre commune.



## 2. Contrôles et recettes

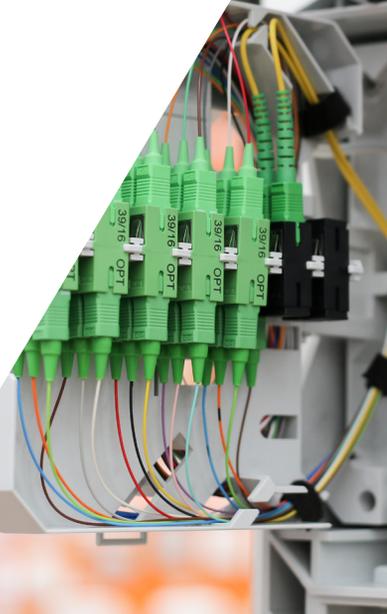


La phase de contrôles et recettes permet de vérifier que le déploiement de la fibre a été correctement effectué et que les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) seront en mesure de distribuer leurs services aux usagers par le biais des infrastructures que nous avons installé.

Une fois la fibre déployée et recettée un délai légal de 3 mois est imposé afin que tous les FAI puissent proposer à vos concitoyens leurs offres commerciales. (Ce gel commercial ne s'applique pas aux offres en fibre dédiée à destination des professionnels).

## 3. Commercialisation

Dès l'ouverture commerciale du réseau au sein de votre commune, nous organisons une réunion publique par communauté de communes du Jura afin que les usagers puissent obtenir des réponses à leurs principales interrogations et découvrir les offres fibre proposées par les Fournisseurs d'Accès à Internet.



## 4. Abonnement



Pour être raccordé à la fibre optique, **chaque administré doit souscrire au préalable un abonnement** auprès du Fournisseur d'Accès à Internet de son choix. Ce dernier restera son interlocuteur privilégié pour toute la suite du processus.

## 5. Raccordement

Le Fournisseur d'Accès à Internet se charge d'organiser avec son nouveau client et le technicien fibre le **rendez-vous nécessaire pour procéder au raccordement** de son domicile.

L'utilisateur définira **avec le technicien la position optimale de la prise optique** selon ses besoins et la configuration de son domicile.



## 6. 100 % fibre

L'abonné est raccordé à la fibre et peut bénéficier de tous les avantages : **multiconnexions simultanées, téléchargement HD, télétravail, télémedecine, transfert de fichiers lourds...**



# GENÈSE DU PROJET

Le **Département du Jura** a souhaité être précurseur pour le déploiement de la fibre optique sur son territoire.

Pour ce faire, le Département a élaboré un plan avec deux axes. D'une part, la montée en débit des communes les moins bien dotées. Neuf communes jurassiennes ont profité d'un programme expérimental de déploiement d'un réseau optique aux habitations FttH : Marnoz, Aiglepierre, Vaux-lès-Saint-Claude, Jeurre, Cramans, Champagne-sur-Loue, Pretin, Les Arsures et Chapelle-sur-Furieuse peuvent bénéficier de la fibre optique.

D'autre part, le déploiement du réseau de fibre optique dit FttH, objectif final du programme départemental.

En 2019, le **Département du Jura** a souhaité accélérer le déploiement et l'accès à la fibre optique pour les Jurassiens.

Il a donc conclu une convention de Délégation de Service Public (DSP) avec Altitude Infrastructure, à laquelle s'est substituée la **société Altitude Fibre 39**.

Cette dernière a pour mission la conception, le financement, l'établissement, l'exploitation et la commercialisation du réseau de communication électronique à très haut débit en fibre optique, dans le cadre de la mission 1, ainsi que l'exploitation technique et commerciale d'éléments du réseau dont elle aura préalablement assuré la maîtrise d'ouvrage et qui lui sont remis en affermage, dans le cadre de la mission 2, à la signature de la Convention.

La convention a été notifiée en date du **16 Février 2021 pour une durée de 30 ans**.





# LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU PRISME BY ALTITUDE INFRA

**137 700 prises pour un territoire 100 % connecté en fibre optique !**

Le 15 avril, le conseil départemental du Jura a signé avec Altitude Infra la Délégation de Service Public, de type affermo-concessive. Cette DSP nommée Prisme by Altitude Infra, d'une durée de 30 ans, permettra de terminer la couverture FttH de la zone d'initiative publique, d'ici fin 2024.

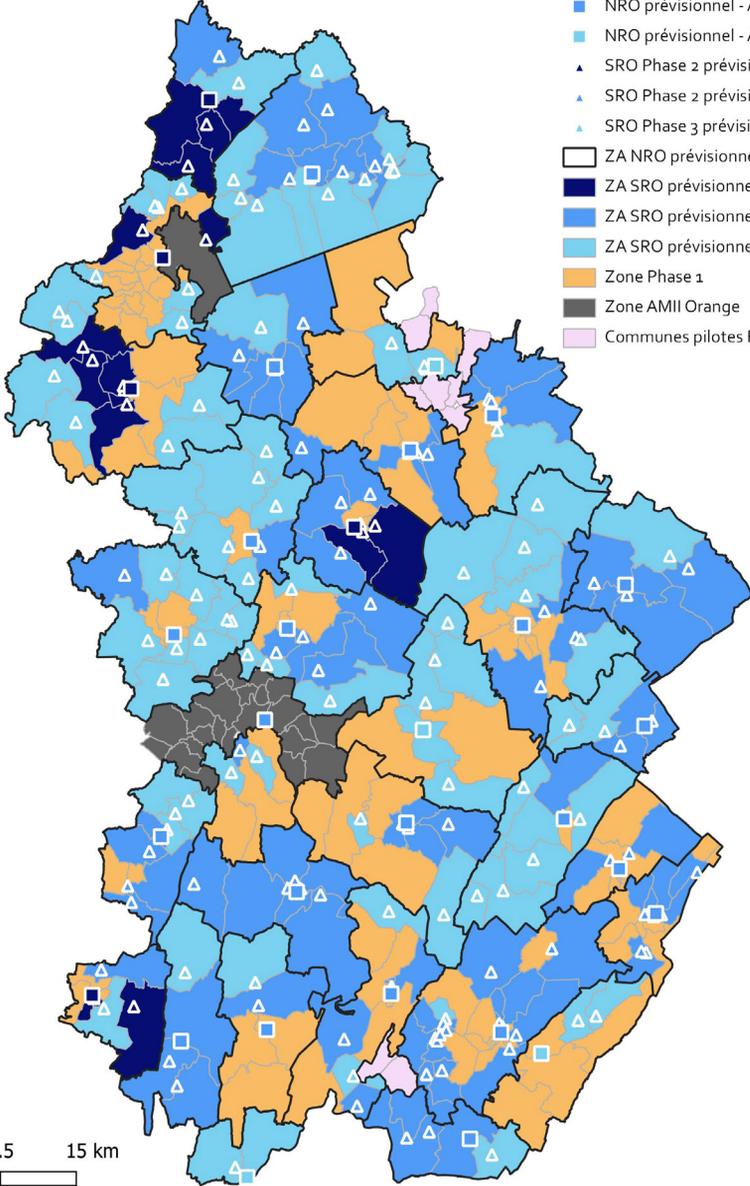
> 85 700 nouvelles prises à déployer en concession d'ici début 2024,

> 52 000 prises issues de la phase 1 du programme départemental, à reprendre en affermage à compter de 2034.



### Légende

- NRO prévisionnel - Année 1
- NRO prévisionnel - Année 2
- NRO prévisionnel - Année 3
- ▲ SRO Phase 2 prévisionnel - Année 1
- ▲ SRO Phase 2 prévisionnel - Année 2
- ▲ SRO Phase 3 prévisionnel - Année 3
- ZA NRO prévisionnelle
- ZA SRO prévisionnelle - Année 1
- ZA SRO prévisionnelle - Année 2
- ZA SRO prévisionnelle - Année 3
- Zone Phase 1
- Zone AMII Orange
- Communes pilotes FTTH (9)



# QUI SONT LES ACTEURS DU PROJET ?

## JURA NUMÉRIQUE



À travers son Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire, lancé en 2012, le **Conseil Départemental du Jura s'est donné pour objectif d'offrir le Très Haut Débit à tous les Jurassiens d'ici 2024**. Après consultation, la société Altitude Infra est retenue et réalisera le déploiement de la phase 2 afin de couvrir 100 % du territoire, dont elle a la responsabilité, en fibre optique.

## ALTITUDE INFRA ET PRISME BY ALTITUDE INFRA



**Altitude Infra** est l'un des leaders français de l'aménagement numérique et accompagne les collectivités depuis 2001 pour concevoir, déployer, exploiter et commercialiser des réseaux de télécommunications.

L'opérateur est présent sur **27 réseaux Très Haut Débit** répartis sur l'ensemble du territoire national. En tant qu'opérateur d'opérateurs, neutre et indépendant,



**Altitude Infra** met à disposition ses réseaux à l'ensemble des opérateurs professionnels et opérateurs grand public (notamment Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR).

Grace à sa société de projet dédiée : **Prisme by Altitude Infra**, implantée dans le Jura, Altitude Infra assure la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique pour un total de **137 700 prises à terme**. D'ici 2024, **85 700 foyers** et entreprises supplémentaires pourront bénéficier de la Fibre, ce programme est financé entièrement sur fonds propres.

## LES FINANCEURS



Plan France  
**Très Haut Débit**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Le Plan France Très Haut Débit** est un plan gouvernemental visant à équiper l'ensemble du territoire français en internet Très Haut Débit dans un but double à la fois de compétitivité et de désenclavement de certaines régions. Depuis 2017, l'Etat encourage par ailleurs le recours à l'investissement

privé par le biais d'un contrat en affermage concessif.

## LES FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET

Les **opérateurs** (ou Fournisseurs d'Accès à Internet) présents sur le réseau fibre optique commercialisent leurs offres aux usagers finaux : particuliers et entreprises. Ils deviennent leurs interlocuteurs privilégiés dès lors qu'un abonnement a été souscrit. La liste des opérateurs présents sur le réseau sera disponible sur notre site dès l'ouverture commerciale du réseau (THD) : [www.prisme-fibre.fr](http://www.prisme-fibre.fr)



ASIN



# LE RÔLE DES ÉLUS ET AGENTS DU SERVICE PUBLIC

Altitude Infra via sa filiale Prisme by Altitude Infra assure la conception et la construction du réseau fibre optique du département. Afin de minimiser les coûts de réalisation, les délais de déploiement ainsi que la gêne occasionnée auprès des usagers, **la participation des intercommunalités et des communes est indispensable** à différentes étapes-clés du projet.

## 1. Anticipez le déploiement dans votre commune

Partagez avec les équipes de Prisme by Altitude Infra la liste des bâtiments publics, des  **futures opérations immobilières ou d'aménagement urbain**  connues afin d'anticiper au mieux l'installation des infrastructures d'accueil à la fibre optique.



## 2. Facilitez la réalisation du déploiement



L'aiguillage des infrastructures télécoms existantes déterminera les conduites à emprunter pour le passage de la fibre optique. La **réutilisation des infrastructures existantes** est privilégiée mais il peut parfois être nécessaire de **réparer ou remplacer certains fourreaux**. Pour faciliter cette tâche et garantir les délais d'accès à la fibre aux administrés, nous vous remercions de valider les demandes de permission ou d'autorisation de voirie, les demandes d'arrêtés.

## 3. Installation des équipements techniques

Lorsqu'il est nécessaire d'installer sur votre commune des équipements (NRO/SRO) : **suggérez ou validez les emplacements de ces équipements techniques**.



## 4. Installation dans les immeubles collectifs

Facilitez la mise en **relation et l'identification des syndics de copropriété et bailleurs sociaux** pour permettre la signature d'une convention nécessaire au raccordement des logements collectifs à la fibre optique.

## 5. Facilitez la commercialisation via l'adressage

L'attribution d'une **adresse précise à chaque habitant est indispensable pour la commercialisation** de la fibre optique. Chaque habitation doit ainsi être référencée dans la base nationale d'adresses et être désignée par un code « HEXACLÉ », seule référence pour les fournisseurs d'accès Internet. Le « Service National Adresse » génère ce code à plusieurs chiffres correspondant à l'identification du numéro et du nom de la voie.



# APRÈS LE DÉPLOIEMENT

A l'issue du déploiement, la phase de commercialisation va permettre aux usagers de bénéficier des avantages de la fibre optique.

Pour cela, il faudra comparer les offres disponibles, puis contractualiser un abonnement avec l'un des fournisseurs d'accès présent sur le réseau.

## 1 COMMERCIALISATION

Pour rappel, l'ouverture de la commercialisation du réseau débute par une période de gel réglementaire légal de la production de lignes durant trois mois. Cette étape incompressible, fixée par le régulateur (ARCEP), a pour objectif la neutralité d'accès des FAI au réseau. Cela signifie qu'aucun abonnement ne peut être souscrit durant ces trois mois. (Ce gel commercial ne s'applique pas aux offres en fibre dédiée à destination des professionnels)

## 2 SIGNATURE ABONNEMENT

Dès que la période des trois mois sera achevée, toute personne intéressée pourra tester son éligibilité sur [www.prisme-fibre.fr](http://www.prisme-fibre.fr), souscrire à un abonnement, et ainsi faire l'objet d'un raccordement. Tout nouvel abonnement donnera lieu à un raccordement dans un délai de huit semaines maximum.

## 3 RACCORDEMENT

Les particuliers, les PME, les collectivités, les artisans, les commerçants, les professions libérales et autres pourront souscrire un abonnement auprès du FAI de leur choix, parmi ceux présents sur le réseau FttH. Après la signature de leur contrat, leur entreprise ou leur domicile sera raccordé depuis un Point de Branchement Optique (PBO) :

- un RDV sera pris pour effectuer le raccordement final
- la mise en service sera effectuée par le FAI

**Il faut compter de 3 à 5 mois entre la fin du déploiement du réseau et le raccordement de l'abonné.**





# L'éligibilité de ma commune et de mes administrés

## Qu'est-ce qu'une Zone Arrière de Sous-Répartiteur Optique (ZA SRO) ?

Une ZA SRO correspond au territoire desservi par l'armoire de rue.

Elle n'est pas déterminée en fonction des frontières administratives.

Les communes denses peuvent être couvertes par plusieurs ZA SRO.

A l'inverse, une seule ZA SRO peut couvrir plusieurs communes peu denses.

Un SRO dessert 500 à 800 logements/ bâtiments publics /entreprises.

## Que signifie l'ouverture commerciale d'une ZA SRO ?

Une fois les trois mois de gel réglementaire échus, la ZA SRO est ouverte à la commercialisation. Cependant, cela ne signifie pas que l'intégralité des locaux appartenant à cette zone arrière sont éligibles à la fibre optique. L'éligibilité évolue au quotidien. L'ARCEP impose l'éligibilité complète d'une ZA SRO sous 12 mois à compter de la date de fin des travaux.

## Comment mes administrés peuvent-ils s'informer sur leur éligibilité ?

Vos administrés peuvent consulter la carte de déploiement du réseau sur le site internet [www.prisme-fibre.fr](http://www.prisme-fibre.fr). Attention, il s'agit d'une carte de déploiement prévisionnelle qui est amenée à évoluer avec le temps.

Une fois que la ZA SRO est ouverte à la commercialisation : vos administrés peuvent tester leur éligibilité sur ce même site internet.

## Quelles sont les causes d'inéligibilité de mes administrés ?

### 1. Erreur d'adresse

Une erreur de référencement d'adresse peut entraîner une inéligibilité.

Par exemple, un logement situé à l'adresse « 8 rue des peupliers » peut être éligible à la fibre optique mais enregistré dans notre base de données à l'adresse « 4T rue des peupliers ». Le fournisseur d'accès à internet ne pourra donc pas identifier le logement de votre administré.

Si l'un de vos administrés identifie une erreur sur son adresse postale, il peut en informer Prisme by Altitude Infra en complétant un formulaire sur [www.prisme-fibre.fr](http://www.prisme-fibre.fr) situé dans l'onglet « Nous contacter » puis « Mon adresse n'est pas référencée ».

## 2. Conventionnement

Afin de déployer la fibre optique dans un logement collectif, il faut obtenir différentes autorisations :

- une convention et une fiche d'accès immeuble : pour autoriser l'accès aux parties communes
- un DTI : pour autoriser les travaux envisagés

Sans ces autorisations, les travaux ne pourront pas s'effectuer et le collectif ne sera pas éligible. Vos administrés habitant dans un collectif peuvent s'informer auprès de leur syndic de l'avancée des démarches. Les gestionnaires d'immeubles peuvent trouver l'intégralité des informations nécessaires au conventionnement sur le site internet [www.prisme-fibre.fr](http://www.prisme-fibre.fr) dans l'onglet « Immeubles ». Ils peuvent également interroger Prisme by Altitude Infra en complétant un formulaire de contact dans l'onglet « Nous contacter » sur ce même site internet.

## 3. Logement inexistant

Le déploiement de la fibre optique s'effectue en trois étapes : l'étude, la construction et la recette. Pendant la phase d'études, nos équipes effectuent un « relevé de boîtes aux lettres » qui permet de comptabiliser le nombre de locaux et de dimensionner le réseau (FttH). Toutefois il est possible qu'une parcelle n'ait pas été recensée ou qu'un permis de construire n'ait pas été déclaré. Le logement pourra tout de même être raccordé à la fibre optique. Les délais nécessaires pour rendre éligible un nouveau logement sont de un à trois mois. Vos administrés peuvent nous informer de l'absence de leur logement en complétant le formulaire « Ma maison n'est pas référencée » dans l'onglet « Nous contacter » sur [www.prisme-fibre.fr](http://www.prisme-fibre.fr)

### Comment se déroule le raccordement pour mes administrés ?

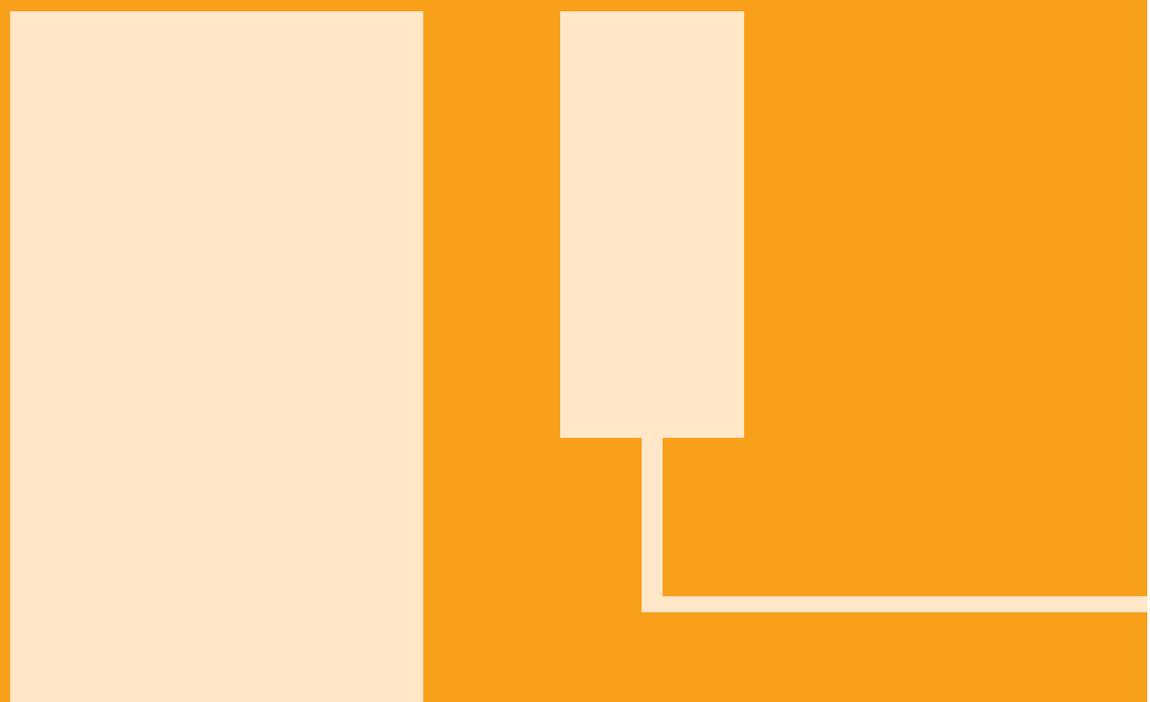
Une fois que vos administrés sont éligibles, ils peuvent souscrire un abonnement fibre optique chez le Fournisseur d'Accès à Internet de leur choix. Ce dernier leur proposera un rendez-vous de raccordement et tirera un câble de fibre optique depuis le PBO situé dans la rue jusqu'à l'intérieur de leur logement.

En fonction du logement de vos administrés, il existe plusieurs possibilités de raccordement.

Raccordement jusqu'au

# NRO

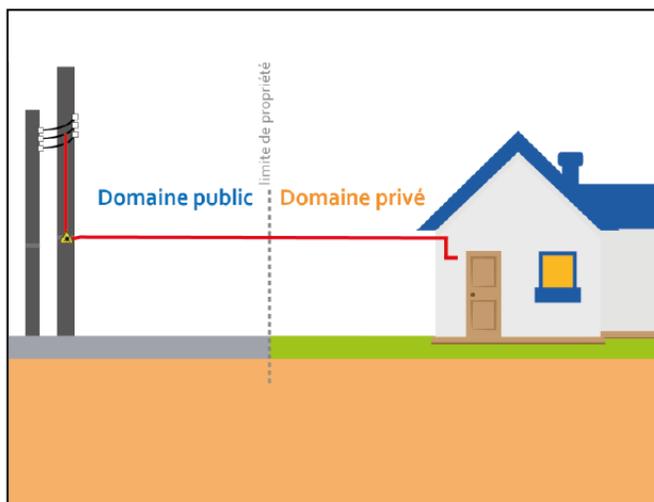
Noeud de raccordement optique



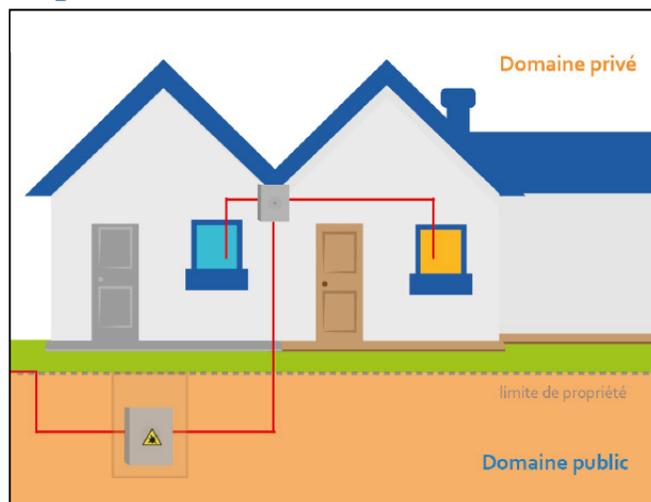
# Si

# RACCORDEMENT D'UNE MAISON INDIVIDUELLE

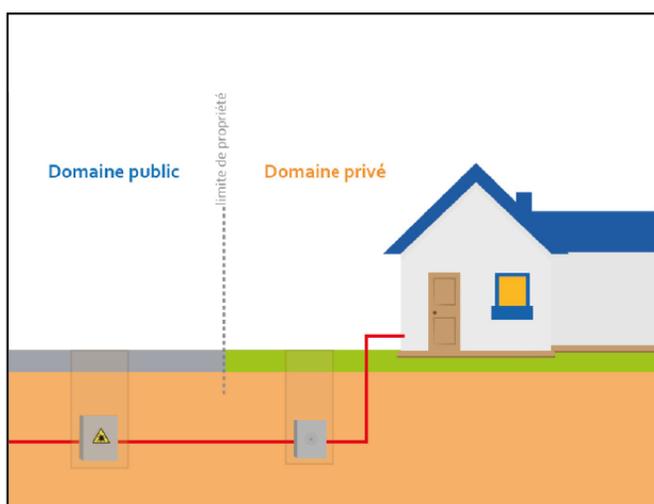
## Aérien



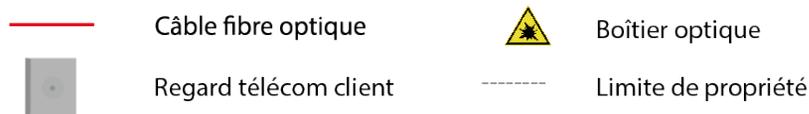
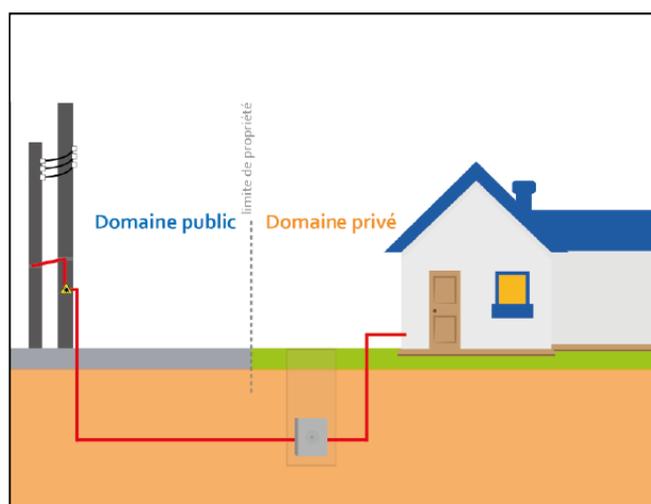
## Façade



## Souterrain



## Aéro-souterrain

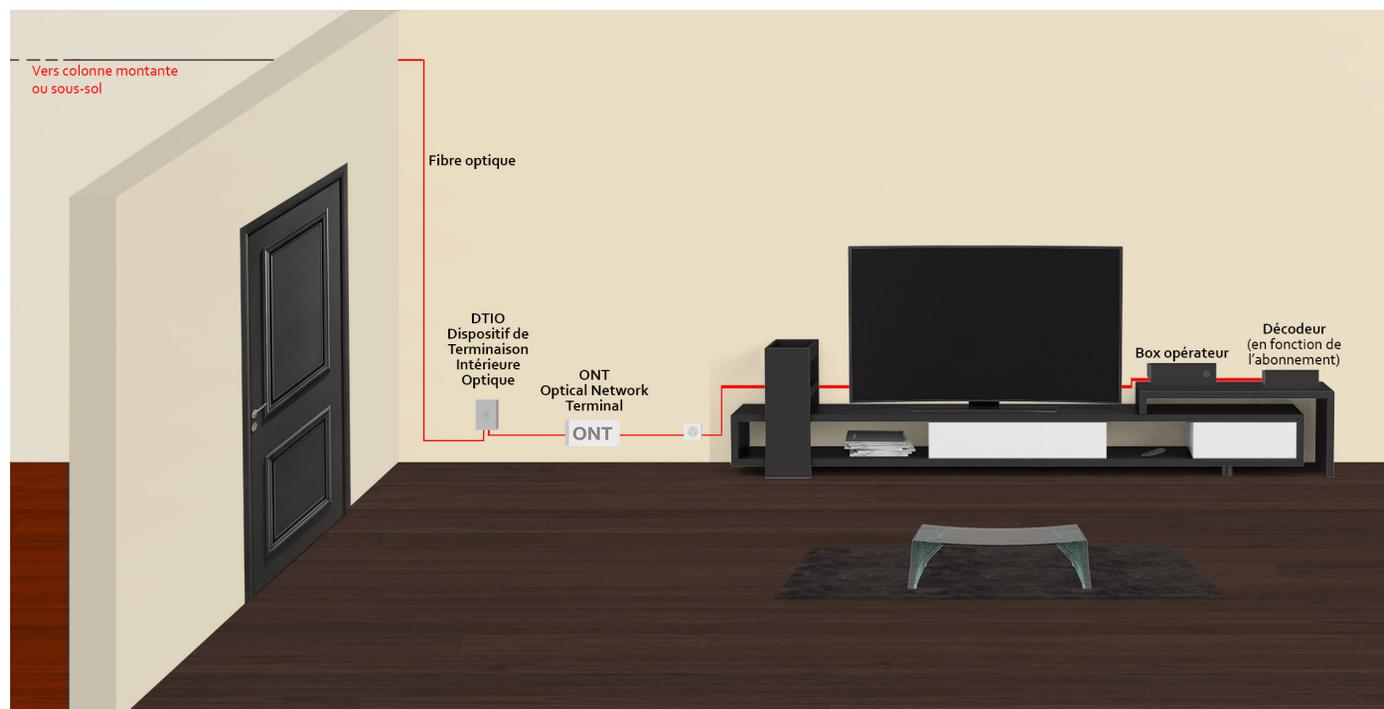


Pour réaliser le raccordement d'un domicile, des techniciens mandatés par l'opérateur du réseau procèdent au tirage d'un câble optique en fonction de la configuration du **PBO situé sur la voie publique (aérien, souterrain ou en façade)** et de la pénétration du logement.

En cas de **raccordement souterrain**, la gaine doit être en bon état (non écrasée / non bouchée) pour permettre l'acheminement du câble jusqu'au point de pénétration du domicile. Dans le cas contraire, il sera demandé au particulier d'engager les travaux nécessaires au passage de la fibre optique sur son domaine privé ou de faire appel à une entreprise de terrassement. Les travaux engagés resteront à sa charge jusqu'à la limite du domaine privé.

## RACCORDEMENT À L'INTÉRIEUR DU LOGEMENT

Dans les logements non équipés de coffret dédié, le technicien en charge du raccordement procède à l'installation du **boitier optique dans la pièce de vie**, à proximité d'une prise électrique. Ce boitier se compose de deux équipements : un **Dispositif de Terminaison Intérieure Optique (DTIO)** et un **Optical Network Terminal (ONT)** dont le but est de convertir le signal optique en signal électrique. Dans les logements neufs ou réhabilités, le technicien peut procéder à l'installation de ces deux mêmes équipements dans le coffret prévu à cet effet.



Afin d'anticiper au mieux le raccordement de son logement à la fibre optique, chaque futur abonné peut **vérifier ses installations** : acheminement en souterrain, aérien, façade, présence de réseaux secs et humides, végétation... et **informer son Fournisseur d'Accès à Internet**.

En cas d'échec de raccordement, le FAI reste le contact privilégié de son client et assure l'interface avec le technicien fibre pour en connaître les raisons et apporter une solution.

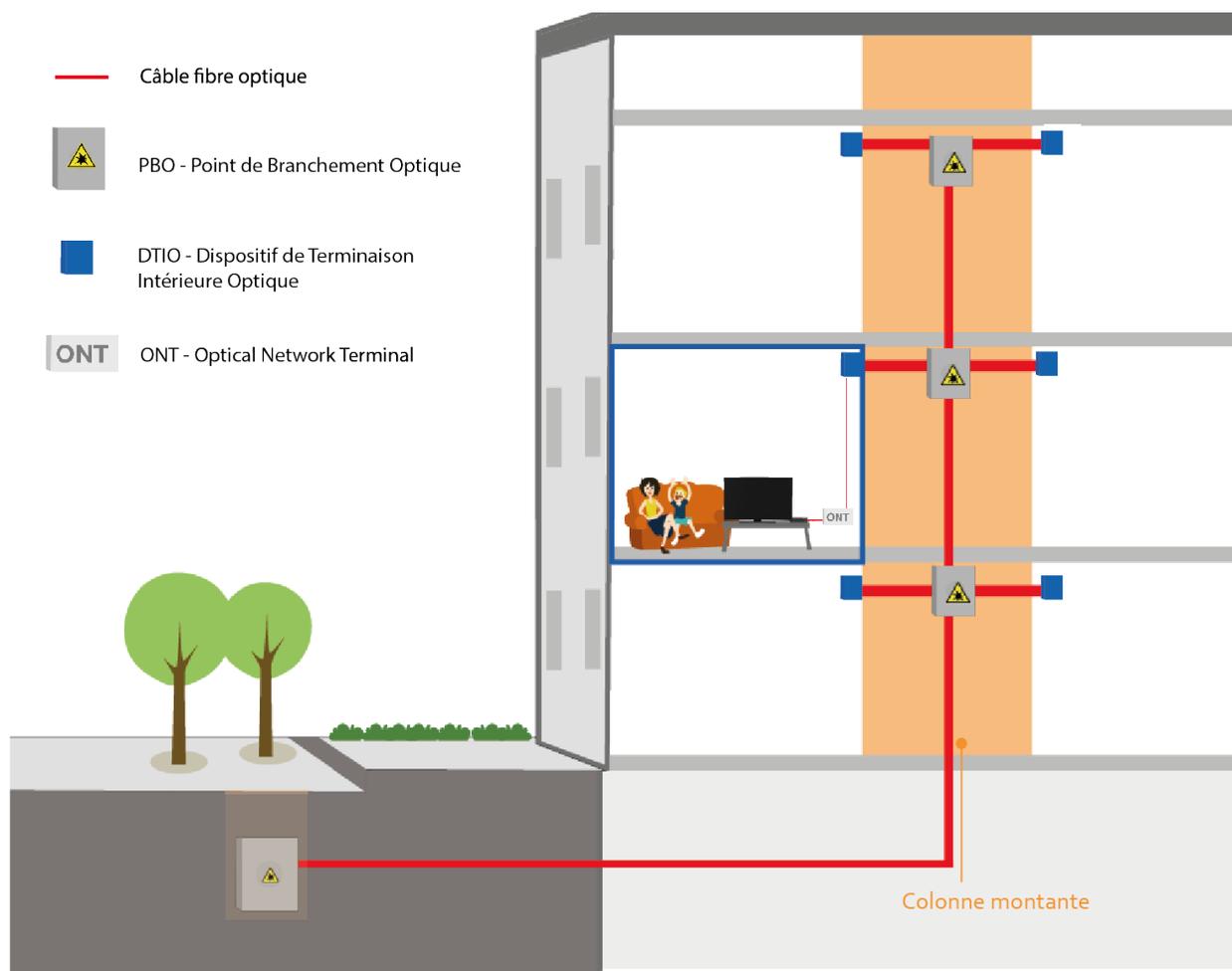
### Informations à retenir

Le raccordement d'un logement à la fibre optique nécessite la présence de l'utilisateur durant une demi-journée.

À compter de la date de souscription d'un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet, il faut compter six semaines de délai maximum pour le raccordement d'un domicile, sous réserve de la disponibilité des fourreaux en domaine public ou autorisation sur support aérien. Pour les habitations dont le raccordement doit être effectué en limite de copropriété, un accord préalable doit être trouvé et il sera nécessaire de détenir toutes les autorisations pour l'installation de la fibre optique jusqu'au logement.



# RACCORDEMENT D'IMMEUBLES COLLECTIFS



Pour raccorder les immeubles, la  **fibre optique**  est acheminée depuis la voie publique jusqu'à l'intérieur de l'immeuble, de préférence dans les parties communes pour en faciliter l'accès. Elle emprunte ensuite autant que possible les  **colonnes montantes et gaines techniques** .  **Des Points de Branchement Optique**  sont ensuite installés sur les paliers, en fonction de la configuration de l'immeuble. La fibre optique vient  **raccorder ces PBO au DTIO et à l'ONT placés à l'intérieur des logements**  (voir p.23 - Raccordement à l'intérieur du logement).

Lors de la souscription d'un  **abonnement chez le Fournisseur d'Accès à Internet de votre choix** , celui-ci est en droit de faire payer des frais d'accès au service.

Retrouvez toutes les informations et réponses aux questions de vos administrés sur notre (FAQ) :

 [www.prisme-fibre.fr/foire-aux-questions/](http://www.prisme-fibre.fr/foire-aux-questions/)



WISIN

# FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

## ► Le raccordement à la fibre optique est-il payant ?

Vous n'aurez à payer que les éventuels frais d'accès au réseau, de mise en service fixés par les opérateurs et bien sûr l'abonnement mensuel. Chaque Fournisseur d'Accès à Internet établit librement ses offres, vous pourrez ainsi choisir votre abonnement Très Haut Débit parmi un large panel et étudier le meilleur rapport qualité-prix en fonction de vos besoins. Les offres fibre optique ont des tarifs comparables à ceux d'un abonnement ADSL pour des débits bien supérieurs.

## ► Si je m'abonne à la fibre optique, est-ce que je peux garder mon numéro de téléphone fixe ?

Oui, c'est le principe de la portabilité. Lors de la souscription de votre abonnement fibre, votre nouvel opérateur vous demandera votre RIO (Relevé d'Identité Opérateur). Pour l'obtenir, il suffit d'appeler le 3179 depuis la ligne fixe concernée. Nous vous recommandons de ne pas résilier vous-même votre ligne ADSL. Votre nouvel opérateur fibre organisera la portabilité et la résiliation de votre précédent contrat.

## ► Mon logement est désormais éligible à la fibre optique. Quelles vérifications dois-je effectuer avant de prendre rendez-vous pour mon raccordement ?

Après avoir vérifié que le logement est éligible à la fibre, plusieurs options sont possibles. Tout d'abord, votre logement doit avoir un numéro et nom de voie\*. Si vous êtes locataire, ou copropriétaire, il faut vérifier que votre gestionnaire a bien signé la convention immeuble. Lors de l'installation, le technicien utilisera les gaines, fourreaux et colonnes montantes existantes. Pour que le logement soit raccordé, vous devez effectuer une demande auprès de votre bailleur afin d'obtenir son accord pour le raccordement fibre. Il s'agit d'ailleurs d'un droit qu'il ne peut refuser.

\* Pour les logements neufs, non référencés ou certaines adresses en lieu-dit ou au numéro '0', nous recommandons à la commune de prendre contact avec Prisme by Altitude Infra.

## ► Quelle est la différence entre un réseau privé et un réseau public ?

Pour le particulier ou l'entreprise qui souhaite être raccordé(e), il n'y a aucune différence, puisqu'ils devront passer directement par les Fournisseurs d'Accès à Internet (SFR, Bouygues, Orange, Free ou bien d'autres). Ces opérateurs louent la fibre auprès de Prisme by Altitude Infra. Les deux réseaux sont commercialisés aux Fournisseurs d'Accès à Internet sur la base de conditions tarifaires équivalentes (tarifs encadrés par l'ARCEP). À noter que le prix de la location sera le même.

## ► J'occupe un immeuble, quels sont les démarches à effectuer pour que mon logement soit raccordé à la fibre optique ?

Si vous êtes copropriétaire, la demande d'installation de la fibre optique doit obligatoirement être votée par l'Assemblée Générale (AG) des propriétaires de l'immeuble. Si vous êtes locataire, contactez votre bailleur qui sollicitera à son tour le syndic afin qu'il procède à la demande de raccordement à la fibre optique.

## ► Bâtiment isolé : puis-je avoir la fibre optique ?

Le schéma de déploiement a été élaboré en tenant compte de nombreux logements isolés. Pour bénéficier de la fibre, le câble doit pouvoir emprunter les cheminements existants ou le réseau télécom historique (aérien, souterrain ou installation de nouveaux poteaux). Pour les situations spécifiques, nous vous recommandons de prendre contact avec l'équipe du service aménagement numérique du département afin d'étudier avec eux votre besoin et la faisabilité du raccordement.

## ► J'ai une adresse e-mail liée à mon opérateur. Puis-je la conserver en allant chez un autre opérateur ?

Les Fournisseurs d'Accès à Internet qui attribuent à leurs clients une adresse mail dans le cadre de leur offre sont tenus de proposer à ces derniers, lorsqu'ils changent de fournisseur, une offre leur permettant de continuer à avoir accès gratuitement à leurs messages.

Votre opérateur a alors obligation de vous laisser un accès à votre messagerie principale durant un délai minimum de six mois. Au-delà, rien ne l'empêche de ne pas conserver votre adresse e-mail et votre messagerie, ou bien de vous facturer le service. Il est conseillé d'utiliser des messageries dites « neutres » afin d'être indépendant vis-à-vis de votre opérateur.

## Le raccordement des entreprises



Des offres adaptées sont proposées aux professionnels par des opérateurs dédiés. La liste complète des Fournisseurs d'Accès à Internet sera disponible sur notre site dès l'ouverture commerciale du réseau (THD) : [www.prisme-fibre.fr](http://www.prisme-fibre.fr)

Pour obtenir plus de renseignements, contactez-nous : [contact@prisme-fibre.fr](mailto:contact@prisme-fibre.fr)

Une fois le réseau ouvert à la commercialisation, vous pourrez tester l'éligibilité de votre adresse en ligne sur notre site internet.



## ► INFORMER LES ADMINISTRÉS

Élus, vous jouez un rôle essentiel dans l'information des habitants.

Tout au long du déploiement, l'équipe de Prisme by Altitude Infra est présente pour vous accompagner et vous apporter les éléments nécessaires pour informer vos concitoyens.

**Des supports de communication seront à votre disposition : flyers de présentation du projet, articles pour magazines municipaux et intercommunaux, flyers pédagogiques sur la fibre, foire aux questions...**

Une fois les travaux de déploiement achevés au sein de votre commune, **Prisme by Altitude Infra** prendra contact avec vous pour réaliser des **actions de communication** et organiser une **réunion publique**.

Si vous souhaitez communiquer concernant la fibre optique, votre interlocuteur est :



**Maud RAVEL**  
Directrice de Prisme by Altitude Infra  
contact@prisme-fibre.fr

Rendez-vous sur le site internet [www.prisme-fibre.fr](http://www.prisme-fibre.fr) pour connaître toute l'actualité du réseau fibre optique du Jura.

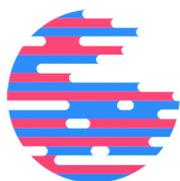




# LA FIBRE DU JURA PRISME

by  altitude Infra.

Le déploiement de la fibre optique souhaité par le Département du Jura a été confié à Altitude Infra, sous la société Prisme by Altitude Infra, qui aura pour missions la reprise du réseau (FttH) existant (BFC Fibre) et la construction du nouveau réseau de fibre optique pour 137 700 foyers, entreprises et sites publics dans le Jura.



Plan France  
**Très Haut Débit**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ju**  
**ra**  
LE DÉPARTEMENT